

UNE EXPERTISE LOCALE

Tunisie

Vous souhaitez dynamiser votre développement à l'international et vous recherchez un partenaire sur lequel vous appuyer pour mener à bien vos projets ? UIB, filiale de Société générale en Tunisie, vous accompagne dans la réalisation de tous vos projets et de toutes vos transactions à l'international.

SUR LE PAYS

La Tunisie est une économie compétitive et diversifiée ouverte sur l'extérieur par sa position centrale en Méditerranée, avec des accords préférentiels conclus avec de nombreux pays partenaires. La Tunisie offre l'accès à de nombreux marchés pour les entreprises qui cherchent à développer leurs activités. Bien ancrée dans la région euro méditerranéenne, forte de ses accords préférentiels avec les pays africains et arabes, de son régime fiscal souple, de ses avantages fiscaux directs et indirects ainsi que du bon niveau de qualification technique de la main d'œuvre, la destination Tunisie présente un avantage comparatif certain.

CARTE D'IDENTITÉ

Capitale : Tunis

Superficie : 163 610 km²

Population : 11,9 M d'habitants

Monnaie locale : Dinar tunisien (TND)

PIB/Habitant : 3 295 \$/hab

Taux de croissance : -7,0 %

Taux d'inflation (moyen) : 5,8 %

Solde budgétaire/PIB : -8,1 %

Balance courante/PIB : -8,3 %

Dette externe/PIB : 106 %

RATING : -

Pôles économiques (en % du PIB) :

Services 59,2 %, Industrie 22,7 %, Agriculture 10,4 %

Partenaires à l'export :

France 29,1 %, Italie 16,2 %, Allemagne 12,8 %, Espagne 3,8 %, Libye 3,6 %

Partenaires à l'import :

Italie 15,4 %, France 14,2 %, Chine 9,5 %, Allemagne 6,8 %, Algérie 6,6 %, Turquie 4,5 %

Fuseau horaire : UTC/GMT +1h

Langue : arabe

Pour en savoir plus :

www.import-export.societegenerale.fr

UIB



GRUPE SOCIETE GENERALE



Créée en 1963 et privatisée en 2002 avec le rachat d'une partie de son capital par le groupe Société Générale, UIB est l'une des premières banques privées de Tunisie.

Son modèle économique est celui d'une banque universelle offrant une gamme complète de services à tous types de clientèles. Banque de référence en Tunisie, UIB continue de renforcer ses atouts en bénéficiant du support du groupe Société Générale.

Son réseau compte actuellement 144 points de vente avec un dispositif commercial dédié aux Entreprises et aux Particuliers.

147 AGENCES

187 DAB

787 000 CLIENTS dont

3 100 ENTREPRISES

1 401 COLLABORATEURS



VOTRE CONTACT :

Nabil GATTI - nabil.gatti@uib.com.tn

www.uib.com.tn



PRODUITS ET SERVICES D'UIB

BANQUE AU QUOTIDIEN

- COMPTE COURANT en dinars, en devises et en dinars convertibles
- SERVICES MONÉTIQUES : cartes bancaires nationales et internationales, terminaux de paiement électronique
- MOYENS DE PAIEMENT : virements, chèques, effets, virements de masse, etc.
- CASH MANAGEMENT : solutions de gestion de comptes à distance, rapatriement des relevés, automatisation générale SWIFT

PLACEMENTS

- DÉPÔTS À TERME : comptes à terme, bons de caisse, comptes à échéance variable, placements en devises
- OPERATIONS DE MARCHÉ : certificats de dépôt, billets de trésorerie, couverture de change, couverture de matières premières
- GESTION D'ACTIFS : SICAV monétaires, emprunts obligataires

FINANCEMENTS

- FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION : découverts, escomptes, crédits à court terme en dinars et en devises, cautions et garanties
- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS : crédits à moyen et long terme, lignes de crédits extérieurs
- BANQUE D'INVESTISSEMENT : financements structurés, financement de projets, syndication, fusions et acquisitions, custody (conservation de titres)

SERVICES A L'INTERNATIONAL

- Remise simple, remise documentaire, crédit documentaire
- Transferts internationaux
- Garanties Internationales, lettres de crédit stand by
- Change au comptant à terme et swap

GESTION DES SALAIRES DE VOS COLLABORATEURS

- CONVENTIONS SALARIÉS
- CARTES SALAIRES

CONSEIL ET EXPERTISE

- CONSEIL EN CRÉATION D'ENTREPRISES
- CONSEIL EN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
- ACCOMPAGNEMENT DES INVESTISSEURS ÉTRANGERS par des experts métiers en finance internationale et COMEX durant la phase de lancement et d'exploitation
- CONSEIL sur émission obligataire

VOS QUESTIONS PRATIQUES

RÉGLEMENTATION DE CHANGE ?

Une entreprise est dite Non Résidente (NR) si son capital est détenu à plus de 66 % par des NR suite à des apports en devises. Elle peut opter pour le régime totalement exportateur ou le régime partiellement exportateur.

Une société est dite Résidente à Participation Étrangère, ayant son activité totalement ou partiellement à l'export :

- si la part des étrangers dans le capital est inférieure ou égale à 49,99 %, il y a liberté totale dans les prises de participation dans le capital.
- si la part des étrangers dans le capital est supérieure à 49,99 %, il y a liberté totale sauf pour certains secteurs réglementés tels que les services, la santé, l'éducation, le transport.

TRANSFERT, RAPATRIEMENT ET DIVIDENDES ?

Dans le régime des sociétés non résidentes, tout transfert et rapatriement est libre.

Dans le régime des sociétés résidentes, les dividendes (revenant aux non résidents) sont librement transférables.

INVESTISSEMENT ÉTRANGER ?

L'investissement étranger est libre dans tous les secteurs d'activité à l'exception du secteur des services financiers, du secteur des mines, du

secteur des hydrocarbures, du secteur des opérateurs de réseaux de Telecom et du secteur du Commerce de distribution.

L'investisseur étranger est libre d'acquérir ou louer les terrains et les locaux bâtis dans les zones industrielles ou dans les zones touristiques à condition d'en conserver la vocation.

Le (re)transfert du capital investi ainsi que les plus-values sur investissement ne sont soumis à aucune autorisation préalable.

L'investissement direct étranger ou en portefeuille est libre.

ACCÈS AU FINANCEMENT ?

Le financement est libre pour les opérations d'importation et d'exportation des entreprises non résidentes établies en Tunisie et exerçant des activités dans les secteurs de l'industrie et des services.

Les crédits d'exploitation sont librement octroyés aux entreprises non résidentes établies en Tunisie.

Pour le financement des investissements en dinars et en devises des sociétés non résidentes, un accord préalable de la Banque Centrale de Tunisie est nécessaire.

Pour les Entreprises Résidentes à Participation Étrangère, aucune autorisation n'est exigée.

UIB est à votre écoute, n'hésitez pas à demander conseil à votre contact privilégié pour réaliser vos projets à l'international.

VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ UIB

Nabil GATTI - nabil.gatti@uib.com.tn

Siège Social : 65, Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis ; Internet : www.uib.com.tn



**SOCIETE
GENERALE**